

ne tentant pas d'obtenir une réponse satisfaisante à la question de savoir pourquoi la voie maritime passe du côté américain, pourquoi les écluses ne sont pas dans la région de Cornwall?

Je ne tiens pas à entrer dans les détails pour ce qui est de la formidable, quasi fantastique augmentation de plus de 60 p. 100 de l'estimation primitive du coût. L'honorable préopinant a trop bien expliqué la situation. Mais ce qui nous inquiète beaucoup, c'est qu'à cause de cette énorme augmentation, tout le succès de l'entreprise de la voie maritime peut être compromis. Au début, on présumait que l'entreprise se paierait d'elle-même en cinquante ans, mais maintenant, afin d'acquiescer les frais accrus, il semble que, même si la période d'amortissement était prolongée jusqu'à 75 ou 100 ans, le péage de la voie maritime devra être porté à un niveau prohibitif.

Naturellement, cela revêt pour notre région une importance vitale. Il semble n'y avoir que deux façons de rectifier la situation pour ce qui est de notre région, que deux façons de redonner à Cornwall son ancienne situation sur la grande voie maritime du Saint-Laurent, afin qu'elle puisse en tirer profit. La première, naturellement, serait l'aménagement d'une voie maritime entièrement canadienne. Afin de rendre le trafic à notre région, de construire des installations portuaires, soit à l'est ou à l'ouest de la ville actuelle, afin que nous puissions avoir accès de nouveau aux voies de navigation. Je n'ai qu'une chose à ajouter. Nos gens veulent savoir pourquoi la personne qui était en mesure de faire le plus pour cette région n'a rien fait et pourquoi les canaux sont maintenant situés du côté des États-Unis plutôt qu'à l'endroit où le canal de Cornwall s'est trouvé pendant plus de 100 ans, dans le chenal canadien.

**L'hon. M. Pearson:** Je n'avais pas l'intention de participer à la discussion cet après-midi, monsieur le président, jusqu'à ce que j'aie entendu les observations formulées par le député qui vient de se rasseoir. Il a posé à mon honorable ami de Laurier quelques questions qui avaient trait à ce qu'il appelle l'anéantissement d'une ville, et il veut en connaître les raisons. Comme l'honorable député de Laurier a déjà parlé,—et le comité a fait preuve de grande courtoisie en lui accordant amplement de temps,—peut-être devrais-je saisir la première occasion qui se présente et essayer de répondre à une grave question qu'a posée le député.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Nous sommes en comité. L'honorable député peut se défendre.

[M. Campbell (Stormont).]

**L'hon. M. Pearson:** En tout cas, c'est moi maintenant qui ai la parole. Si mon honorable ami, le représentant de Laurier, l'obtient plus tard, il pourra aussi se prononcer sur la question. Mais que nous soyons en comité ou non, c'est moi qui ai la parole.

Quant à l'autre objet de la discussion, soit l'accroissement du coût, le comité a déjà été informé par mon honorable ami que ce relèvement des estimations survenu au cours des années, s'est appliqué du côté canadien non seulement aux travaux de navigation qui incombaient d'abord au gouvernement fédéral, mais aussi, et dans une mesure égale, aux aménagements hydro-électriques qui ressortissent au gouvernement de l'Ontario. Cette augmentation résulte également des dispositions prises par les États-Unis au sujet de l'électricité et de la navigation, domaines relevant du gouvernement américain. Par conséquent, toute augmentation du coût par rapport à l'évaluation découle non seulement de ces travaux, dont le présent gouvernement et le Parlement actuel sont responsables, mais également des travaux qui relèvent du gouvernement de l'Ontario et de celui des États-Unis.

Mon ami, le député de Carleton qui a pris la parole il y a quelques instants a parlé en particulier de l'augmentation du coût de construction du canal Welland et en est venu à des déductions tirées par les cheveux à propos de la suprématie du Parlement et d'outrage aux droits du Parlement car, a-t-il prétendu, il n'y avait aucune occasion de parler de cette augmentation au cours de sessions précédentes. Peut-être a-t-il oublié que les estimations majorées pour le creusement du canal Welland ont été déposées à la Chambre. Les chiffres sont ici. Ils ont été déposés. Il a eu la possibilité, l'année passée, de soulever des questions au sujet de cette augmentation. La responsabilité du gouvernement n'est pas en cause. Il a essayé d'achever la discussion sur ce point. La question que nous lui avons posée est pourquoi n'a-t-il pas pris la parole l'année passée lorsque ces chiffres ont été publiés? Pourquoi n'en a-t-il pas parlé à la Chambre l'année avant lorsque ces chiffres majorés ont été déposés et ont été connus? Pourquoi ne s'est-il pas montré indigné à ce moment-là de ce qu'il considère maintenant comme une dépense folle et une maladresse constitutionnelle?

Le député de Stormont veut savoir pourquoi le canal ou la voie maritime ne se trouve pas du côté canadien et qui est responsable du fait que c'est une voie maritime internationale et non pas une voie maritime canadienne. Je puis répondre à cette question. C'est bien simple. Le député doit savoir, comme le savent d'autres membres de la